

Département
Haute Loire

E X T R A I T
du Registre des Délibérations du Bureau
de l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire Lignon

Séance du 4 juillet 2023

Date d'envoi de la convocation : 26 juin 2023	<u>Conseillers en exercice</u> : 11
Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le :	<u>Présents ou représentés</u> : 6
Délibération n°: 2023-07-02B	<u>Pouvoirs</u> : 0
	<u>Excusés</u> : 5

Objet : Renouvellement du Contrat Territorial Lignon du Velay

Le Bureau de l'EPAGE Loire Lignon, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi 4 juillet 2023 au siège de l'EPAGE Loire Lignon situé 1 Impasse du Forum de Corsac à 11 heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Président de l'EPAGE Loire Lignon.

Étaient présents :

Communauté de communes Pays de Montfaucon : SOUVIGNET Bernard
Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay : PALHIÈRE Jean-Louis
Communauté de communes Montagne d'Ardèche : VALETTE Charles
Communauté de communes Mézenc Loire Meygal : DELABRE Philippe
Communauté de communes Marches du Velay Rochebaron : MONTAGNON Jean-Philippe

Excusés :

Communauté de communes du Haut-Lignon : BROUSSARD Olivier
Communauté de communes Loire Semène : ARNAUD Sébastien
Communauté de Communes des Sucs : **DEFOUR André**
Communauté de communes des Monts du Pilat : BONNEFOY Régis
Communauté de Communes Ambert Livradois FOREZ : SAVINEL Jean

lesquels forment la majorité en exercice du Bureau.

Secrétaire de séance : **Jean-Louis PALHIÈRE**

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a validé la feuille de route, la stratégie de territoire et la première phase du Contrat Territorial Lignon du Velay 2021-2023 lors du Conseil d'Administration du 03-11-2020.

Pour rappel, ce contrat a pour objectif :

- de préserver les zones humides et les têtes de bassin versant,
- d'améliorer la fonctionnalité écologique des cours d'eau,
- d'informer, sensibiliser et valoriser les pratiques et usages contribuant à la protection du milieu et de la ressource en eau.

Le premier Contrat Territorial arrive à son terme à la fin de l'année 2023, une phase de concertation est actuellement conduite par l'EPAGE Loire-Lignon avec les EPCI du territoire et les partenaires techniques pour affiner la programmation du second Contrat Territorial Lignon du Velay 2024-2026.

L'EPAGE Loire-Lignon assurera, comme pour la première phase, l'animation et la coordination générale du contrat. Il sera maître d'ouvrage des actions de restauration des milieux (cours d'eau et zones humides), de suivis et d'inventaires, d'études sur les volets qualité et quantité, d'animations pédagogiques et d'actions de communication ainsi que d'opérations du volet « améliorer et maintenir la qualité de l'eau du bassin versant », volet agricole aux côtés des autres maîtres d'ouvrages du contrat.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Le Bureau de l'EPAGE Loire Lignon, à l'unanimité :

- **AUTORISE le Président à déposer le Contrat Territorial Lignon du Velay (2024/2026) auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne**
- **AUTORISE le Président à signer les documents s'y rapportant.**

Fait le 4 juillet 2023, à Brives-Charensac

Tous les membres présents ont signé au registre.

Le secrétaire de séance

Jean-Louis PALHIÈRE

Le Président de l'EPAGE Loire Lignon,

Jean-Paul BRINGER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État